

Synode régional Centre-Alpes-Rhône 2018 23-24-25 novembre 2018 Vogüé (Ardèche)

Vœu sur la refondation du Service protestant de mission-Défap

Le Synode régional de l'Église protestante unie de France en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 23, 24 et 25 novembre 2018, considérant que le «Service protestant de mission-Défap» est entré dans une démarche de refondation qui devrait aboutir lors de son assemblée générale de 2021, 50 ans après sa naissance, demande au Conseil national de mettre à l'ordre du jour des Synodes régionaux et national, qui précéderont cette assemblée générale, un débat permettant au peuple de l'Église d'être partie prenante de cette refondation.

Adopté par 137 voix pour et 0 contre (majorité absolue : 74 voix)

Vœu sur les associations culturelles régionales

Le Synode régional de l'Église protestante unie de France en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 23, 24 et 25 novembre 2018, ayant lu attentivement les textes de la Constitution, attire l'attention du Conseil national sur les lacunes de ce document concernant les associations culturelles régionales et, par conséquent, les ministres relevant de ces associations. Il demande que soit mise en route une réflexion visant à remédier à ce manque.

Adopté par 100 voix pour et 13 contre (majorité absolue : 74 voix)

Vœu sur la lecture de la Bible

Le Synode régional de l'Église protestante unie de France en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 23, 24 et 25 novembre 2018, encourage les Églises locales à s'inscrire joyeusement dans une dynamique renouvelée de lecture personnelle et communautaire de la Bible à partir de la perspective nationale «Lire la Bible», en suscitant notamment des animateurs bibliques qui acceptent de se former.

Adopté par 123 voix pour et 1 contre (majorité absolue : 74 voix)

Vœu sur le respect des personnes

Face à la montée des populismes, enraciné dans les valeurs évangéliques d'accueil de l'altérité et d'amour inconditionnel, le Synode régional de l'Église protestante unie de France en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 23, 24 et 25 novembre 2018,

demande au Conseil national, au Conseil régional et aux Conseils presbytéraux,

- de veiller au respect de toutes les personnes quelle que soit leur origine,
- de soutenir tout membre d'Église, confronté à des actes, des paroles, des racismes, des discriminations.

Adopté par 109 voix pour et 1 contre (majorité absolue : 74 voix)

Vœu sur l'accueil et la solidarité envers les personnes réfugiées dont les mineurs

«Quand un étranger viendra s'installer dans votre pays, ne l'exploitez pas, au contraire, traitez-le comme s'il était l'un de vos compatriotes : vous devez l'aimer comme vous-mêmes. Rappelez-vous que vous avez aussi été des étrangers en Egypte...» (Lévitique 19, 34). «Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites» (Matthieu 25, 40).

Attentif au message d'amour et de fraternité contenu dans l'Ancien testament et les Évangiles, au moment où nous commémorons le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, le Synode régional de l'Église protestante unie de France en Centre-Alpes-Rhône, réuni à Vogüé les 23, 24 et 25 novembre 2018, exprime les convictions suivantes :

- Agir face au drame humain qui touche des hommes, des femmes et des mineurs par toutes formes de solidarité n'est pas un délit mais un devoir d'humanité auquel nous sommes appelés. Il n'y a pas de distinction à établir entre bons et mauvais migrants. Quelle que soit sa situation, la personne migrante doit pouvoir faire valoir ses droits.
- Les traitements parfois imposés aux jeunes mineurs non accompagnés, comme le non respect trop souvent constaté des droits de l'enfant, sont indignes de notre République, et contraires au code de l'action sociale ; un enfant, même migrant, reste un enfant bénéficiant des droits de l'enfant.

Le Synode demande au Conseil national, en association avec la Fédération de l'Entraide protestante :

- d'interpeller régulièrement les Pouvoirs publics sur le respect des textes internationaux ratifiés par la France, et en particulier le protocole contre le travail illicite des migrants¹ qui exclut la répression des activités d'aide aux migrants pour des motifs humanitaires ;
- d'interpeller les Conseils départementaux sur le respect des procédures en vigueur concernant la protection de l'enfance et les pratiques mises en place par les services d'action sociale de l'enfance ;
- de poursuivre la publication d'informations sur l'immigration présentant des réflexions de fond, rétablissant la vérité des chiffres, contestant les préjugés ;
- d'inciter les Églises locales et leurs membres, dans la continuité de la campagne de notre Église «Exilés, l'accueil d'abord», à s'engager dans des actions d'accueil et de solidarité ;
- de créer une plateforme propice au partage d'expériences des paroisses et associations engagées autour d'actions concrètes d'accueil et de solidarité.

Adopté par 128 voix pour et 4 contre (majorité absolue : 74 voix)

¹ Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée.